



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE
LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 3 OCTOBRE 2022 À 19 H 30 ET
À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau et Vincent Roy.

Sont également présent(e)s :

Serge Vallée, directeur général, madame Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de Monsieur Kevin Pomerleau.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX
4. GREFFE
 - 4.1 Dépôt d'une lettre de démission et avis de vacance – conseiller district 3
 - 4.2 Vente pour taxes – automne 2022
 - 4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 2022-479
 - 4.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 2022-480
5. URBANISME
 - 5.1 Dépôt trimestriel d'un plan révisé du parc industriel
6. TRÉSORERIE
 - 6.1 Approbation du bordereau des comptes
 - 6.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
 - 6.3 Travaux du chemin du Raccourci
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 Exercice militaire en janvier 2023
 - 7.2 Embauche de Dominique Lamarre, coordonnatrice à l'aménagement et au territoire
 - 7.3 Transferts à la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB)
8. VARIA
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur David Veilleux, conseiller, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2022-10-7512 IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

R-2022-10-7513 IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance du 26 septembre 2022 soient adoptés tels que rédigés.



4. GREFFE

4.1. Dépôt d'une lettre de démission et avis de vacance – conseiller district 3

Me Sandra Bernard, greffière, dépose la lettre de démission de Marie-Andrée Giroux, ayant pris effet le 30 septembre 2022 et annonce un avis de vacance au poste de conseiller du district 3.

4.2 Ventes pour taxes

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées proposée par la trésorière ;

R-2022-10-7514 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

D'ordonner à Me Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, ou, à défaut, à madame Mélissa Rodrigue, greffière adjointe, conformément aux articles 512 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles qui ne font pas l'objet d'entente de paiement ou de séquestre judiciaire apparaissant au sommaire de l'état des taxes impayées au 3 octobre 2022 et ce, pour défaut de paiement des taxes municipales. Cette vente aura lieu à l'enchère publique le 22 novembre 2022, à la salle du conseil située au 540, boulevard Renault ;

Que les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont les suivants et il sera procédé à leur vente pour défaut de paiement des taxes selon les articles 513 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* :

Matricule	Adresses	Montant dû
8023-47-5925	180, route du Président-Kennedy	10 836,37 \$
8218-31-1971	Lot 5 284 202 (74 ^e Avenue)	2 194,74 \$
8218-31-3653	Lot 5 284 201 (74 ^e Avenue)	2 230,14 \$
8218-31-3895	Lot 5 738 066 (110 ^e Rue)	2 843,72 \$
8218-31-6319	Lot 5 284 185 (74 ^e Avenue)	2 631,32 \$
8218-31-8640	Lot 5 284 186 (110 ^e Rue)	2 554,63 \$
8218-32-6245	Lot 5 284 207 (110 ^e Rue)	2 118,04 \$
8218-32-9109	Lot 5 284 200 (110 ^e Rue)	2 678,53 \$
8218-42-1330	Lot 5 284 199 (Route 108)	53 305,73 \$
8218-42-2984	Lot 5 284 210 (110 ^e Rue)	2 994,02 \$
8218-42-3407	Lot 5 284 198 (110 ^e Rue)	2 678,53 \$
8218-42-4959	Lot 5 284 211 (110 ^e Rue)	2 100,35 \$
8218-42-6739	Lot 5 284 212 (110 ^e Rue)	2 625,43 \$
8218-42-7279	Lot 5 284 214 (68 ^e Avenue)	2 106,24 \$
8218-42-9060	Lot 5 284 213 (68 ^e Avenue)	2 595,94 \$
8218-43-3225	Lot 5 284 218 (68 ^e Avenue)	1 297,95 \$
8218-43-4115	Lot 5 284 217 (68 ^e Avenue)	1 362,85 \$
8319-03-5151	200, 128 ^e Rue	2 118,12 \$
8319-36-7600	526-526B, boulevard Renault	9 557,58 \$
8319-51-5860	569, boulevard Renault	7 553,69 \$
8728-57-2135	1030, route du Golf	1 985,51 \$
Total		109 483,06 \$



4.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-479

Jérôme Pomerleau dépose un avis de motion du règlement 2022-479 concernant un emprunt pour des travaux d'infrastructures municipales ;

Jérôme Pomerleau dépose un projet de règlement à cet effet.

4.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-480

Jérôme Pomerleau dépose un avis de motion du règlement 2022-480 concernant l'acquisition d'un terrain et d'une servitude pour l'aménagement d'infrastructure municipales ;

Jérôme Pomerleau dépose un projet de règlement à cet effet.

5. URBANISME

5.1. Dépôt trimestriel d'un plan révisé du parc industriel

CONSIDÉRANT les promesses d'achat et de ventes conclues sur le territoire du parc industriel ;

CONSIDÉRANT les échéances de ces promesses ;

CONSIDÉRANT les ventes notariées pouvant être signées ou non sur ces terrains ;

R-2022-10-7515 **IL** est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE le service du greffe et de l'urbanisme signent conjointement et que le service du greffe dépose, lors des séances régulières du conseil de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre, un plan révisé des terrains disponibles, vendus et sous option situés dans le parc industriel de Beauceville ;

QUE le premier dépôt soit fait pour la séance régulière de janvier 2023.

6. TRÉSORERIE

6.1. Approbation du bordereau des comptes

R-2022-10-7516 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes daté du 30 septembre 2022 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

6.2. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses

Madame Mélanie Quirion, trésorière, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

6.3. Travaux du chemin du Raccourci

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de route ont été réalisés dans le chemin du Raccourci et le rang Saint-Alexandre Sud ;

CONSIDÉRANT QU'une première partie des travaux a été subventionnée à **soixante-quinze pour cent (75,0 %)** par le Programme d'aide à la voirie local – volet accélération des investissements du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'une seconde partie des travaux a été subventionnée à **quatre-vingt-dix pour cent (90,0 %)** par le Programme d'aide à la voirie local – volet redressement des investissements du ministère des Transports du Québec ;



CONSIDÉRANT QUE les portions restantes de ces travaux étaient payées par la Ville de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE la portion assumée par la Ville de Beauceville s'élèvera à un montant maximal de 475 000,00 \$;

R-2022-10-7517 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QU'une somme maximale de 475 000,00 \$, représentant la portion des travaux assumés par la Ville de Beauceville soit payée à même le fonds carrières et sablières.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1. Exercice militaire en janvier 2023

CONSIDÉRANT la demande reçue du 5^e Groupe-Brigade mécanisé du Canada (5 GBMC) des Forces armées canadiennes d'effectuer un exercice militaire sur le territoire de la Ville de Beauceville entre le 16 et le 27 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les détails seront reçus ultérieurement concernant cette opération d'entraînement ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville appuie cette activité sur son territoire ;

R-2022-10-7518 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville autorise le 5^e Groupe-Brigade mécanisé du Canada (5 GBMC) des Forces armées canadiennes à conduire un exercice sur le territoire de la Ville de Beauceville.

7.2 Embauche de Dominique Lamarre, coordonnatrice à l'aménagement du territoire et au développement économique

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a sollicité des candidatures pour le poste de coordonnateur à l'aménagement du territoire et au développement économique et que plusieurs personnes ont soumis leur *curriculum vitae* ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidat(e)s ont été rencontrés(e)s en entrevue et que Madame Dominique Lamarre a démontré qu'elle répondait aux critères du poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande unanimement son embauche ;

R-2022-10-7519 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville embauche Madame Dominique Lamarre au poste de coordonnatrice à l'aménagement du territoire et au développement économique ;

QUE les conditions de travail seront celles prescrites dans la politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Beauceville.

7.3 Transferts à la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB)

CONSIDÉRANT la situation économique actuelle de la Ville de Beauceville et le désir du conseil de Ville d'administrer sagement les finances de la Ville ;

R-2022-10-7520 **IL** est proposé par Vincent Roy appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;



QUE la Ville de Beauceville cesse tout transfert de fonds relatifs à de nouvelles ententes à la Corporation de développement industriel de Beauceville à compter de ce jour.

8. VARIA

8.1 Vincent Roy fait un résumé concernant la piste cyclable et ce qui a été fait cet été. Il remercie les acteurs du projet pour l'avancement de celui-ci.

8.2 Monsieur Kevin Pomerleau remercie madame Marie-Andrée Giroux pour ses années de services au conseil municipal.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

9.1 Question de monsieur Lévy Mathieu : concernant le dossier du terrain abimé derrière l'hôtel de ville depuis 2020 (546, 9^e Avenue). Il souhaite savoir si une décision a été prise.

Monsieur Serge Vallée répond au citoyen et lui indique qu'il va lui revenir avec la décision du conseil.

Questions de monsieur Danny Lizotte, journaliste pour l'Éclaireur Progrès.

9.2 Il lui demande si monsieur Patrick Mathieu est toujours le maire suppléant. Vincent Roy lui indique que c'est toujours lui jusqu'en janvier 2023, mais qu'il ne pouvait pas être présent ce soir.

9.3 Concernant les ventes pour taxes, est-ce que c'est une procédure habituelle. Monsieur Kevin Pomerleau lui répond. Monsieur Danny Lizotte demande alors des précisions qui lui sont apportées par monsieur Kevin Pomerleau.

9.4 Demande de précisions concernant les règlements d'emprunt. Monsieur Serge Vallée précise l'utilisation des règlements et les sommes concernées.

9.4 Demande de précisions concernant le rapport devant être fourni par le service du greffe, il demande pourquoi ça passe par une résolution du conseil. Vincent Roy indique qu'il y a moins de terrains, que ce qui reste est plus restreint ; que c'est pour s'assurer d'être à jour pour donner la bonne information aux citoyens qui leur demande.

9.5 Travaux du chemin du Raccourci. Monsieur Danny Lizotte demande des précisions.

9.6 Embauche de madame Dominique Lamarre, est-ce que la création du poste est liée avec la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB) ? Monsieur Kevin Pomerleau indique que non, que la ville essaie de reprendre le contrôle du développement de la ville (industriel, commercial et résidentiel). Monsieur Serge Vallée précise qu'il peut engager les cadres de la Ville, mais que la décision est entérinée par le conseil municipal. Un diagnostic a été fait dans le département d'urbanisme et que l'ancienne structure n'était pas suffisante. Il indique qu'il y a beaucoup de développement économique et d'aménagement à faire.

9.7 Question sur la Corporation de développement industriel de Beauceville (CDIB) : l'organisme ne relevait pas de la Ville ? Serge Vallée indique que non. Qu'il y a eu une modification au niveau des transferts. Vincent Roy indique que cette organisation donnait des subventions et que là, la ville ne les financera plus. Kevin Pomerleau indique que c'était pour des allègements de taxes. Monsieur Danny Lizotte indique que ça revient à dire qu'on arrête de donner des allègements de taxes.



10.LEVÉE DE LA SÉANCE

R-2022-10-7521 Il est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

KEVIN POMERLEAU, conseiller

Me SANDRA BERNARD, greffière